

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 13 décembre 2012

Service instructeur
Service Eau, Epuration et Equipements ruraux

N° CP-2012-13-6-1

Service consulté

**PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX
CHAPITRE 204 ASSAINISSEMENT C213**

Résumé : Après examen par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne des dossiers présentés en 2012, il vous est proposé de programmer les opérations dont l'ordre de service nous est parvenu et qui figurent en annexe au rapport, ce qui induit, au titre du programme d'Assainissement 2012, un montant supplémentaire de subventions de 266 392 €.

Lors de ses différentes réunions, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne du Conseil Général a validé, au titre du Programme Départemental d'Assainissement, les opérations suivantes, pour lesquelles les ordres de service ou lettres de commande m'ont été adressés.

Programme d'Assainissement

Programme 2012 :

6 opérations représentant 1 106 900 € HT de travaux éligibles et 266 392 € de subventions (Annexe 1).

Conformément à notre procédure, je vous propose de programmer ces opérations au titre de 2012. Le montant total des subventions programmées serait ainsi porté à 3 476 188 € au titre du Programme d'Assainissement, pour un montant d'autorisations de programme de 5,5 M€.

Lors de sa délibération du 22 juin 2012, l'Assemblée Départementale a décidé que les subventions d'investissement d'un montant égal ou supérieur à 100 000 € feraient l'objet d'un versement en 15 annuités, correspondant chacune à 1/15ème du montant de la subvention, sauf pour celles relevant d'un dispositif contractuel en vigueur avant le 1^{er} juillet 2012, et pour lesquelles le versement reste régi par les dispositions prévues dans ce contrat.

En l'occurrence, la seule subvention de plus de 100 000 € figurant en annexe 1 est inscrite au contrat pluriannuel d'assainissement entre le Département, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Communauté de Communes Ill-et-Gersbach, signé le 18 août 2011.

Elle n'est donc pas concernée par les modalités de versement en annuités.

Les subventions seront imputées au programme C213 – Chapitre 204 – Fonction 61 – Nature 204142.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke that extends to the right.

Charles BUTTNER

Service Eau Epuration Equipements Ruraux

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DÉCEMBRE
2012

**Assainissement
PROGRAMME 2012**

Annexe 1

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
AST04594	BALLERSDORF Assainissement rues de la Paix, de la Brigade Alsace Lorraine, du Rail, Thiébault Walter, de la Barrière	217 500,00	16%	34 800,00
AST04605	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH Autosurveillance de DO à Illfurth et rehausse de DO à Froeningen et Tagolsheim	16 500,00	32%	5 280,00
AST04704	COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL ET GERSBACH Assainissement rues de Bâle, Vignoble, Diligence et Vallée à Muespach-le-Haut	300 000,00	30%	90 000,00
AST04705	COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL ET GERSBACH Assainissement rue du 1er septembre à Muespach (3ème tr)	405 400,00	28%	113 512,00
AST04615	SIGOLSHEIM Réfection de l'assainissement route des Vins (TF+TC1)	67 500,00	16%	10 800,00
AST04684	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE BETTLACH - FISLIS - LINDORF ET OLTINGUE Rue de Langmatten à Oltingue	100 000,00	12%	12 000,00
			Total	266 392,00